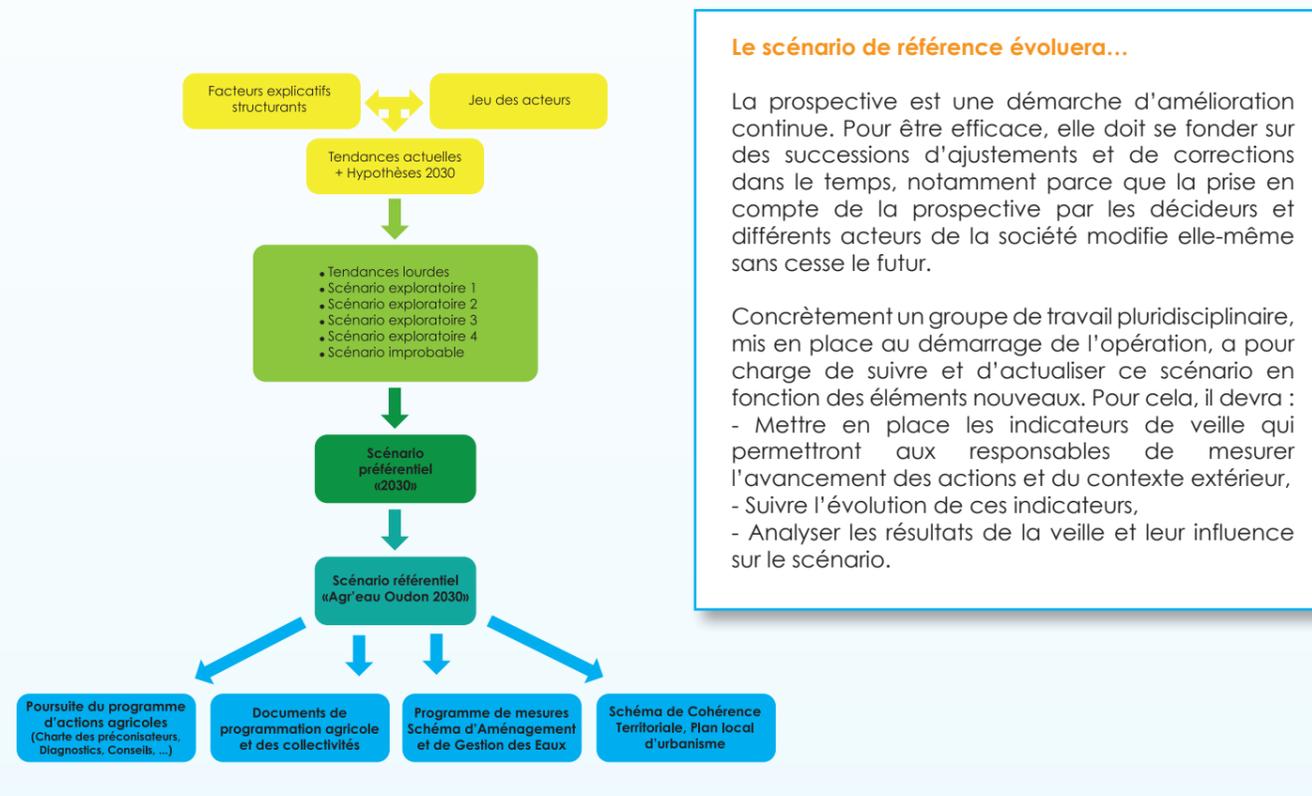


De la réflexion au scénario référentiel...

Cette démarche prospective a permis de réfléchir à des systèmes de productions agricoles durables permettant la reconquête de la qualité des eaux. Elle s'est déroulée de janvier à mai 2010. Des réunions destinées aux élus, aux agriculteurs, aux citoyens, des interviews d'organisations et d'agriculteurs, de la bibliographie ont permis de constituer le socle de travail pour un groupe dit exploratoire. Ce groupe, très diversifié dans sa composition, a construit cinq scénarios contrastés d'évolution.

Le comité de pilotage à vocation agricole a déterminé le scénario préférentiel. La Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon a validé le scénario de référence «Agr'eau Oudon 2030» lors de la séance plénière du 28 octobre 2010.

Les acteurs du territoire doivent désormais s'approprier le scénario de référence qui devra guider les orientations des futurs programmes et plans d'actions. En tout premier lieu, ce scénario servira de base pour la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon.



Inf'eau Oudon

La lettre d'information du bassin versant de l'Oudon

► Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Numéro Spécial
Eau et agriculture
sur le bassin versant
de l'Oudon en 2030

Édit'eau

Comment concilier une agriculture économiquement viable avec l'amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon ?

Bien que chacun des sujets abordés dans les lettres Inf'eau Oudon ait une importance certaine pour une meilleure compréhension de la relation entre l'Eau et le territoire du bassin versant, la question posée dans cette édition est sans doute celle qui a le plus de conséquences.

On connaît trop bien, le lien étroit entre l'activité agricole et les problématiques de l'eau, tout particulièrement dans le bassin de l'Oudon, pour ne pas réaliser combien la gageure d'énoncer cette question et surtout de tenter d'y répondre, a été une entreprise vaste et délicate. Il faut apprécier l'implication et le sérieux de tous ceux qui ont contribué à divers titres à celle-ci.

La vision de l'agriculture dans le bassin versant de l'Oudon, résultant de cette réflexion prospective, doit servir de référence aux divers travaux à mener pour la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Les orientations et les règles qui en découleront, auront d'autant plus de fondement que leur référence commune aura été établie dans le cadre d'une véritable concertation.

Daniel BEYLICH

Président de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon

Une vision globale à une échéance lointaine...

Ces dernières années, malgré des améliorations significatives, les problèmes de la qualité de l'eau du bassin versant de l'Oudon restent une préoccupation majeure pour l'ensemble des acteurs du territoire. En 2009, le Comité de pilotage à vocation agricole du bassin versant de l'Oudon (1) a initié une démarche prospective dans le but de réfléchir à des systèmes de productions agricoles durables permettant la reconquête de la qualité des eaux.

Il a souhaité que l'avenir soit appréhendé de manière globale (« quels systèmes d'exploitations durables respectant les objectifs environnementaux européens »), à une échéance lointaine (« 2030 »), et de manière à (re)mobiliser les acteurs locaux essentiels.

Ce numéro Inf'eau Oudon présente le scénario de référence «Agr'eau Oudon 2030» issu de cette large concertation.

(1) Ce comité rassemble agriculteurs, services de l'Etat (Agence de l'eau, Direction des territoires,...), collectivités territoriales (Région, départements...), coopératives, distribution et négociants.

Contact C.L.E.

M. Daniel BEYLICH, Président
M. Joël RONCIN, Vice-Président en charge de la qualité de l'eau
Mlle Rachel LABRUNIE, Ingénieure Qualité de l'eau et Evaluation du SAGE
Courriel : rachel.labrunie@bvoudon.fr
Tél : 02 41 92 52 84 – Fax : 02 41 92 52 79

Groupe Milon – 4 rue de la Roirie
49500 SEGRE
Dépôt Légal : à parution – ISSN 1621-6709
Tirage à 2500 exemplaires
Composition graphique : Graphpix.com

Avec la participation financière de :



Inf'eau Oudon

Publication de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon dans le cadre du S.A.G.E.

Directeur de publication : Daniel BEYLICH

Rédaction

Didier BUJEL, Régine TIELEGUINE (animatrice C.L.E.)

Avec l'aimable participation des membres du groupe de pilotage «démarche prospective»

Photos

Annie FONTENEAU,
Sylvain LACOTE,
www.photo-libre.fr

Contexte général d'évolution d'ici 2030

Les acteurs ont d'abord réfléchi au contexte général en 2030.

Les modes de vie

Le quotidien des français a été bouleversé par l'omniprésence des technologies numériques et de communication.

La santé et le bien être sont des préoccupations majeures. A partir de 2020, le prix des énergies fossiles (pétrole) est durablement élevé.

L'organisation agricole mondiale, européenne et nationale

Au niveau mondial, on assiste à une augmentation tendancielle des prix moyens agricoles.

L'Union européenne protège ses frontières. La concurrence entre filières agro-alimentaires denses et diversifiées s'exerce donc sur les marchés européens plus que mondiaux.

La Politique Agricole Commune continue d'organiser la sécurité alimentaire (recherche d'autosuffisance) et la gestion des espaces ruraux. Les aides « PAC » se réduisent mais restent conditionnées à la prise en compte de l'environnement.

La France renforce sa politique de sécurité alimentaire et environnementale depuis le Grenelle de l'environnement : certification « haute valeur environnementale » des exploitations, taxation carbone généralisée aux produits de consommation, interdiction des énergies fossiles dans le chauffage des bâtiments neufs, interdiction des produits jugés à risque...



L'organisation territoriale

La Bretagne, la Normandie et des départements des Pays de Loire forment la Région « Grand Ouest » de la France. Les Conseils Généraux ont transféré leurs compétences d'une part aux communautés de communes, d'autre part à la Région.

Les communautés de communes ont toutes les compétences stratégiques de leurs communes membres. La régionalisation des organismes de conseil agricole est achevée.

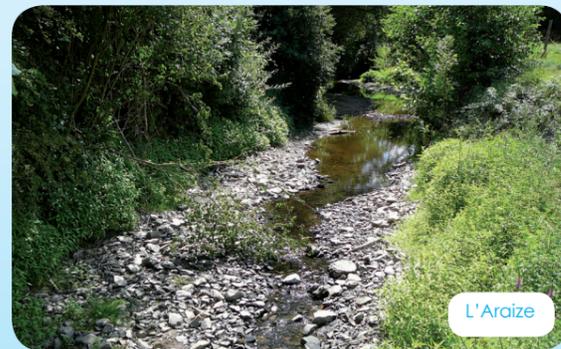
Le scénario de référence «Agr'eau Oudon 2030»

Après avoir examiné globalement les tendances, les acteurs ont réfléchi à ce qui pourrait advenir en conséquence du bassin de l'Oudon à l'horizon 2030.

Le scénario de référence «Agr'eau Oudon 2030» a une dominante de collaboration active entre les organisations liées à l'eau (Commission Locale de l'Eau, Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable,...), les agriculteurs et leurs conseillers (au sens large) et les collectivités territoriales (communes, communautés de communes, Pays...).
Il faut préciser que les actions menées dans les années 2010 (charte des préconisateurs, conseils personnalisés auprès des agriculteurs,...) ont porté leurs fruits : les prises d'eau potable dans les cours d'eau ou les nappes souterraines sont exploitables car la qualité de l'eau s'est améliorée durablement.

Le scénario Agr'eau Oudon 2030 se décline en 4 points principaux.

1 La responsabilisation des territoires d'eau avec le changement climatique :



Avec le changement climatique, la tendance aux étés chauds et secs s'est confirmée. Chaque territoire d'eau doit assurer un auto approvisionnement minimum en eau potable. D'ici 2030, cela sous entend :

- Une amélioration de la qualité des eaux brutes sur le territoire de l'Oudon,
- Une diversification de la ressource de surfaces par les sources des mines de fer,
- La reconstruction de l'unité de production d'eau de Segré,
- Une protection effective des points de captage superficiels et souterrains contre les pollutions diffuses,
- un encouragement aux systèmes en herbe ou en agriculture biologique dans les aires d'alimentation de captages.

Les rationalisations budgétaires fortes de l'Etat et des finances publiques ainsi que la volonté locale de ne pas voir le prix de l'eau exploser conduisent au regroupement des structures liées à l'eau :

- Fusion des syndicats de bassin de l'Oudon Nord (Mayenne) et Sud (Maine-et-Loire) en un Syndicat de Bassin unifié, ayant une action cohérente sur l'eau et les milieux aquatiques.
- Regroupement des communes et syndicats intercommunaux en charge de l'alimentation en eau potable présents sur le bassin de l'Oudon en 2 ou 3 syndicats principaux, ayant des stratégies locales cohérentes.

Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux successifs guident l'action de ces structures. La réglementation sur l'eau n'est plus établie à l'échelle départementale mais à celle du bassin de l'Oudon.

2 La volonté de rationalisation financière et d'organisation cohérente entre structures liées à l'eau :

3 La prise en compte d'un contexte socioéconomique exigeant pour les agriculteurs :



En 2030, l'Oudon reste un territoire à vocation productive, caractérisé par la présence d'un aval agroalimentaire dense et diversifié. Les terres continuent à prendre de la valeur. La restructuration du tissu d'exploitation agricole se poursuit : diminution du nombre de sièges d'exploitation, agrandissement et spécialisation sur une ou deux productions. Les choix des pratiques des exploitants agricoles s'inscrivent dans le contexte mondial et européen (cf. contexte général).

- Les agriculteurs sont des techniciens et gestionnaires de haut niveau, dont tous les choix sont guidés par l'économie. Ils ont recours à des services collectifs (mise en commun de matériel, entreprises) et aux techniques culturales simplifiées.
- La majorité des agriculteurs reste des producteurs au sein de filières agro-alimentaires longues, néanmoins des groupements se sont organisés pour répondre aux demandes de produits locaux par des collectivités et des particuliers.
- En production laitière, malgré l'accroissement de la taille des élevages, la part d'herbe dans la surface fourragère principale s'est maintenue mais n'a pas pris le pas sur les systèmes maïs ensilage/soja.
- Les collectivités font appel à des prestataires pour apporter un conseil auprès de chaque agriculteur. Cela favorise l'évolution des pratiques de fertilisation équilibrée et d'utilisation non polluante des produits phytosanitaires en acceptant une part de risque.
- Les opérations collectives d'échanges fonciers amiables reprennent pour notamment améliorer l'équilibre de la répartition des effluents d'élevages sur les cultures.
- Un système d'autocontrôle obligatoire payé par les agriculteurs est mis en place car l'État réalise peu de contrôles.

4 L'engagement significatif des collectivités territoriales :

- Les objectifs écologiques sont traduits dans les réglementations locales (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme...) et s'appliquent aux acteurs du territoire : collectivités, particuliers, entreprises, agriculteurs. Ces objectifs concernent notamment la renaturation des cours d'eau, la protection des zones humides et des haies, talus et arbres.

Les collectivités soutiennent ces objectifs en développant les chaudières collectives, la restauration en circuits courts...

- Une évaluation des politiques publiques basée sur des indicateurs de moyens et de résultats est mise en œuvre et communiquée aux acteurs.